

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-12-chem | T \[torture?\]](#) ItemP.-M. Bondoïs. La torture au XVIIIe siècle, in *Annales historiques de la révolution française* T V. 1928. [\[Photocopie\]](#)

P.-M. Bondoïs. La torture au XVIIIe siècle, in Annales historiques de la révolution française T V. 1928. [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0260

SourceBoite_001-12-chem | T [torture?]

LangueFrançais

TypePhotocopie

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

déclare rien, on luy attache les mains derrière le dos à des cordes attachées autour ; les pieds attachés ensuite, on continue à tourner le tour jusqu'à ce que le corps ne porte plus que sur les cordes des mains et des piedz.

ETAMPES (1). — *Extension*. L'accusé, nud en chemise, est étendu sur une table ; ses quatre membres sont attachés à des cordes, les cordes des bras sont attachées à des anneaux de fer qui tiennent dans un mur et celles des piedz à un tourniquet, qui, à mesure qu'il tourne, estend les membres jusqu'à ce que les médecins et chirurgiens, qui sont présents, le jugent à propos, suivant la vigueur ou la faiblesse de l'accusé.

ETAMPES (2). — *Brodequins*.

FISMES (3). — *Néant*.

FONTENAY-LE-COMTE (4). — *Brodequins*.

GLEN (5). — *Tourniquet*. On met le criminel sur un grand banc qui est fait exprès pour cela, on luy lie les mains par derrière avec une corde que l'on attache à un tourniquet qui est au bout du banc ; ensuite, on donne quelques tours au tourniquet, et si le criminel n'avoue rien, on redouble les crans jusqu'à ce que ses bras soient parvenus à une certaine hauteur. Cette manière est très rude, et quelquefois l'accusé reste impotent et ne peut plus travailler.

GUÉRET (6). — *Brodequins*.

HAM (7). — *Néant*.

ISSOUDUN (8)...

LA FERTÉ-ALEPS (9)...

LA FLÈCHE (10). — *Brodequins*.

LANGAIS (11). — *Brodequins*.

LANGRES (12). — *Extension*. Il y a deux boucles de fer attachées à une muraille ; on met l'accusé sur une table d'une hauteur proportionnée à ces boucles ; on lui attache des cordes aux poignets et aux pieds, qui sont aussi attachées à ces boucles d'un côté et de l'autre à un tour, par le moyen duquel on bande ces cordes jusqu'à ce que le corps du criminel ne pose plus sur la table. Pour l'extraordinaire, on luy attache des cordes aux gros doigts des pieds et des mains et on les bande de même jusqu'à ce que le corps ne touche plus à la table.

LAON (13). — *L'eau*.

LA ROCHELLE (14). — *Brodequins*.

LAVAL (15). — *Brodequins*.

(1) Marne, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(2) Seine-et-Oise, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(3) Marne, arrondissement de Reims, chef-lieu de canton.

(4) Vendée, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(5) Loiret, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(6) Creuse, chef-lieu du département.

(7) Somme, arrondissement de Péronne, chef-lieu de canton.

(8) Indre, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(9) Seine-et-Oise, arrondissement d'Etampes, chef-lieu de canton.

(10) Sarthe, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(11) Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, chef-lieu de canton.

(12) Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement et de canton.

(13) Aisne, chef-lieu du département.

(14) Charente-Inférieure, chef-lieu du département.

(15) Mayenne, chef-lieu du département.



